

Les subsides

M. Penner: Monsieur le Président, il n'est pas facile, bien sûr, en ce qui concerne les droits des minorités et les injustices qui persistent depuis un siècle, de féliciter qui que ce soit. Je n'ai porté personne aux nues dans mon discours que je sache. Mais il n'empêche que l'ancien gouvernement nous a lancés sur une voie dans laquelle le nouveau va s'engager, espérons-le. Sans être définis, les droits des autochtones ont néanmoins été reconnus dans la Constitution. On a du moins commencé à prendre des mesures progressistes. Nous souhaitons qu'au cours des quatre prochaines années de cette législature, l'on donnera suite à ces heureuses initiatives.

C'est là l'impression que m'a laissée le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien lorsqu'il a entrepris sa tâche ainsi que dans les propos qu'il a tenus d'un bout à l'autre du pays. Chose certaine, c'est celle que m'a laissée le premier ministre (M. Mulroney) lorsqu'il est intervenu à la Conférence des premiers ministres. Cependant, les choses sont bien différentes lorsque j'examine le document que le NPD a réussi à se procurer, le rapport Nielsen intitulé «Buffalo Jump of the 1980s». L'idée que j'en ai est tout à fait différente, une sorte de un retour en arrière. Ce rapport propose de revenir sur les progrès modestes réalisés sous le gouvernement précédent.

C'est pourquoi nous devons être assurés que les bases qui avaient été arrêtées, même si elles n'étaient pas très solides et n'avaient pas de quoi nous rendre fiers, seront conservées. C'était au moins un début. Nous voulons utiliser ces bases, afin de faire accéder les Indiens à l'autonomie politique et de veiller à ce que nos autochtones soient des participants à part entière à la Confédération canadienne. Chose certaine, c'est là l'objectif de tous et chacun d'entre nous. J'ignore au juste comment un esprit partisan peut faire avancer les choses à cet égard.

M. Caccia: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) pour son excellent et vibrant discours. Je voudrais lui demander si la propension que le gouvernement conservateur a toujours eu à faire passer l'intérêt des provinces avant celui du pays est de bon augure pour les autochtones qui veulent obtenir des droits légitimes.

M. Penner: Monsieur le Président, notre seule preuve à cet égard, c'est l'Accord sur lequel sept premiers ministres se sont entendus lors de la Conférence des premiers ministres. J'en ai parlé dans mon discours. Les autochtones ne pouvaient accepter cet accord car il donnait aux provinces un trop grand rôle. Nous avons vu à la conférence des premiers ministres à quel point cela peut être enrageant. Si nous voulons faire avancer les choses, il faudra un jour ou l'autre favoriser dans la plus grande mesure possible les échanges bilatéraux. Il faudra peut-être que les trois partis en viennent à adopter une résolution affirmant que, parmi les droits prévus dans la Constitution à l'intention des aborigènes, figure le droit à l'autonomie des Indiens. Ce qui évidemment nous amène à combler une lacune fort grave soit de trouver un moyen de répondre en même temps aux aspirations des Métis du Canada. C'est là un problème qu'il faudra résoudre, si nous adoptons la voie bilatérale.

● (1240)

M. Allmand: Monsieur le Président, en écoutant le député de Comox-Powell River (M. Skelly), je me suis rendu compte que pas un seul des partis politiques au Canada n'a de quoi être fier de ses réalisations en ce qui concerne les affaires indiennes. A l'époque où j'étais ministre des Affaires indiennes

et du Nord canadien, je me souviens que la Colombie-Britannique et le Manitoba étaient dirigés par des gouvernements néo-démocrates. Au Manitoba, ce gouvernement-là avait fait inonder huit ou dix des réserves dans le nord de la province sans tenir compte le moins du monde des droits des autochtones qui y vivaient. En Colombie-Britannique, le gouvernement néo-démocrate au pouvoir s'était engagé auprès des Niskas à régler leur revendication puis ne l'a pas fait, ce qui a amené le député néo-démocrate de la région, je crois, à démissionner.

Il n'y a pas de doute que, comme libéraux, nous ne sommes pas sans reproche. Tous les partis ont quelque chose à se reprocher. Je crois que ce doit être une leçon pour nous aujourd'hui. Je veux demander au député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) de nous rappeler les leçons que nous avons été nombreux à apprendre en participant aux travaux du comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens, dont il était président, alors que nous avons parcouru le pays pendant des mois. Je crois qu'il nous faut adopter une tout autre attitude, admettre que nos partis ont eu tort dans le passé et envisager l'avenir d'un point de vue différent. Le député de Cochrane-Supérieur confirmera, je crois, que c'est effectivement ce qui est arrivé au comité. Nous avons vu beaucoup de députés à la Chambre, qui doutaient d'abord du droit des autochtones à s'auto-gouverner, changer leur fusil d'épaule et adopter notre façon de voir, et c'est ainsi que cela doit être. Je voudrais que le député nous parle de ce qui s'est passé au comité.

M. Penner: Monsieur le Président, lorsqu'on songe aux travaux du comité spécial du gouvernement autochtone, il faut tenir compte non seulement des recommandations mais de la façon même de procéder de ce comité. Il s'agissait tout simplement d'un comité sans parti-pris. Tout au long de l'année où nous avons vécu, travaillé et voyagé ensemble, l'esprit de parti n'a jamais vraiment entaché notre travail. En outre, nous nous sommes assurés le concours des organisations autochtones reconnues du Canada qui s'intéressaient à cette question et elles ont collaboré avec nous.

Je crois que lorsqu'on consultera le rapport, on verra non seulement les recommandations, non seulement les mots, mais encore tout le processus qui a mené à ces résultats. Il y a là une leçon pour les parlementaires et pour les Canadiens en général.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis à la fois troublé et rageur d'avoir à intervenir dans le débat d'aujourd'hui. J'ai l'intention d'exposer la chronologie de ce qui nous a conduits là, parce qu'il est important à mon avis que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), qui va prendre la parole après moi et après le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), écoute les trois parties très importantes de la motion en discussion.

Tout d'abord, pour ce qui concerne la mise en scène de la conférence des ministres du 1^{er} avril, je ne pense pas qu'on puisse trouver un seul chef indien ou inuit au pays pour dire qu'il s'est agi d'autre chose que d'une mise en scène pour épater la population. Il n'y avait pas eu de véritables préparations négociées entre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministre de la Justice (M. Crosbie) ou le premier ministre (M. Mulroney), pour faire que cette conférence donne les résultats auxquels on aurait pu et dû s'attendre. C'est bien connu.